

PROCÈS-VERBAL de la séance EXTRAORDINAIRE des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, lundi 24 juillet 2023 à 18 h 32.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, Josée Castonguay, conseillères, et monsieur François Boisjoly, conseiller, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Est absent : monsieur Martin Lavallée, conseiller.

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance.

AVIS SPÉCIAL DE CONVOCATION ET CERTIFICAT

Le directeur général et greffier-trésorier fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été transmis à tous les membres du conseil, incluant le conseiller absent, monsieur Martin Lavallée.

2023-07-311

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que la séance extraordinaire soit ouverte à 18 h 32.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-07-312

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour suivant :

- (313) 1. Gestion des débris suite aux événements météo (suite);
(314) 2. Infrastructures;
(315) 3. Servitude – lot 6 555 092.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-07-313

GESTION DES DÉBRIS SUITE AUX ÉVÈNEMENTS MÉTÉO

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

De retenir la proposition d'Arbre N.B. inc. pour la collecte et le déchiquetage de grosses branches au tarif horaire de 155 \$;

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-07-314 INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a donné son accord à la réalisation du projet de puits 6.3 et à l'augmentation des quantités d'eau pouvant être prélevée à même les puits 5, 6.1 et 6.2;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté un ingénieur pour obtenir une note technique établissant le nombre d'unités de logement pouvant être raisonnablement ajouté d'ici la fin des travaux de mise en œuvre du puits 6.3.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D'amender la résolution 2021-08-278 afin de retirer la phrase à la conclusion : « *Que les unités d'habitation à construire ne pourront être occupées avant que lesdits travaux précédemment énoncés soient réalisés et que la Municipalité ait émis les certificats autorisant leur occupation.* »

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-07-315

SERVITUDE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie s'est engagée à céder le lot 6 555 092 au Centre de Service scolaire des Samares;

CONSIDÉRANT QUE des tuyaux d'aqueduc et dégout sont présents sur ce lot;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir une servitude sur le lot 6 555 092 aux fins de conserver la propriété de ces tuyaux et le pouvoir d'intervenir sur ces derniers.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer les documents nécessaires à l'établissement d'une servitude sur le lot 6 555 092.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS de 18 H 43 à 18 H 53

2023-07-316

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 18 h 54.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire